

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Jean-François Cachin et consorts –
Des places de parc pour des cars dans le secteur du P+R de Vennes

1. PRÉAMBULE

La commission s'est réunie le 20 février 2014, à la Salle de conférences P001, rue des Deux-Marchés, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Sylvie Podio, Valérie Schwaar et Patricia Dominique Lachat, de MM. Jean-François Cachin, Hans Rudolf Kappeler, Claude Matter ainsi que du soussigné, confirmé dans son rôle de président et rapporteur.

Mme Nuria Gorrite, cheffe du DIRH, y était accompagnée de MM. Vincent Krayenbühl, directeur ad intérim de la Direction générale de la mobilité et des routes – DGMR, et Martin Schneider, ingénieur chef de projet au SR pour la requalification de la route de Berne.

Le Secrétariat général y était représenté par M. Jérôme Marcel, qui a tenu les notes de séance.

2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant rappelle la nécessité de son dépôt en précisant le manque très important voire inexistant de places de parc pour les bus dans le secteur de Vennes, et ce sachant qu'un hôtel est en construction et qu'un aquarium géant est à l'enquête et générera de nombreux visiteurs sur ce lieu. Une zone avait été prévue à cet effet, mais le terrain a été racheté par des assurances, l'emplacement P+R provisoire durant le chantier M2 avait aussi été prévu à cet effet puis abandonné par l'OFROU.

Donc le postulant demande s'il est possible de prévoir des places de cars le long de la route cantonale sur l'ancienne voie de bus ou sur la route de la Corniche en partie en main de l'Etat.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La cheffe du DIRH rappelle que pour étudier ce secteur de la RC-601, la COFIN a accepté un crédit d'étude, laquelle étude a été menée sur la base d'un accord politique présenté publiquement, avec les municipalités et députations concernées.

Les propositions contenues dans ce postulat concernent certes le canton puisqu'on se situe dans le cadre de la requalification de la RC-601. Toutefois, rappelle-t-elle, la question du stationnement des cars est essentiellement de compétence communale. Néanmoins, le SR a fait une analyse des solutions proposées par le postulat et autres solutions possibles :

L'ingénieur chef de projet au SR explique les solutions envisagées sur la base d'un plan remis aux membres de la commission. Il précise que les arguments présentés à la commission ont été préparés conjointement avec l'ex-SM, le SPEco et le SDT, ainsi que les représentants des communes d'Epalinges et Lausanne.

Dans le périmètre du PAC Vennes, il explique que le tronçon concernant la requalification de la RC-601 entre le Châlet-à-Gobet et Vennes évoqué dans le postulat regroupe deux projets :

- l'un strictement limité sur une longueur de 440 mètres, entre la sortie de la bretelle Nord de l'autoroute et le carrefour des Croisettes : ce projet a été mis à l'enquête au printemps 2013 et à ce jour est entré en force, les oppositions ayant été levées, les travaux étant prévus sur deux étés

successifs, d'avril 2015 à l'automne 2016 – il précise que la route de la Corniche sera utilisée pour dévier le trafic durant ces travaux ;

- le deuxième tronçon de quatre kilomètres entre les Croisettes et le Châlet-à-Gobet a fait l'objet d'études de faisabilité et de discussions ; ce projet est moins avancé et pourrait être modifié. Toutefois, il s'agit d'un projet de requalification d'une route, qu'il est dès lors difficile d'affecter à du stationnement de car, les lieux concernés étant également plus loin de la zone où se trouvent l'hôtel et l'aquarium, il ne s'agit plus de la « proximité immédiate » demandée par le postulat.

Concernant les propositions du postulat :

- d'une part, sur l'ancienne voie de bus t1 entre la station BP et la station m2 des croisettes, une zone d'une longueur d'environ 80 mètres, on pourrait envisager 5 places pour cars adjacentes aux voies montantes de la RC. On se situe à 300 mètres du futur aquarium géant. Toutefois, seuls des cars montants pourraient y accéder et bien entendu des car devraient manoeuvrer pour se parquer, ce qui n'est pas envisageable sur une route connaissant un trafic de 30'000 véhicules par jour. De plus, les études menées par la commune d'Epalinges pour le réaménagement du carrefour et de la place des Croisettes, afin d'améliorer la situation d'un point de vue de la mobilité et urbanistique. Or, la plupart des variantes étudiées envisagent d'utiliser cette zone pour une nouvelle voie de présélection permettant de tourner à droite, indépendamment de la voie menant au village d'Epalinges. Il est dès lors très vraisemblable que cette zone devienne une quatrième voie montante.
- D'autre part, il y a la proposition d'utiliser la route de la Corniche, construite dans le cadre du développement du pôle entre 2008 et 2010, laquelle route appartient au canton via les améliorations foncières. Cette route va en sens unique de l'emplacement du futur aquarium à la place des Croisettes. Cette voie unidirectionnelle d'une largeur de 6,5 mètres permettrait la réalisation d'une voie à deux sens. Toutefois, en l'état cette route n'est pas ouverte au trafic. En relation au PAC Vennes, une convention lie tous les propriétaires fonciers du périmètre et stipule qu'à la fin des travaux elle leur est restituée. Une utilisation de cette route pour y mettre des places de cars va dès lors à l'encontre de cette convention. Dès plus, si techniquement il serait possible d'y mettre des places de cars, l'accès à ces places nécessiterait un cheminement relativement compliqué, entrant en conflit avec d'autres usages ou projets en cours.

Dans le cadre de la mise en application du PAC Vennes, modifié récemment, les acteurs se chargent de trouver d'autres solutions. Son évoquées :

- les zones de part et d'autre de la route qui passe entre l'hôtel et les bâtiments des assurances CSS ; cette option qui implique une emprise sur leur parcelle privée est en discussion depuis plusieurs années avec les assurances CSS. Or, CSS refuse en l'état la solution concernant le parage de car du côté de la chaussée face à leurs locaux ; ils entreraient en discussion pour le côté de la route située le long de l'hôtel, où il y a un potentiel pour trois places de cars. Ces discussions ont lieu au sein de Biopole SA.
- Une zone du PAC Vennes affectée à de la construction serait certes intéressante, mais c'est juridiquement impossible à réaliser.

L'ingénieur chef de projet au SR rappelle que la problématique des parkings relais et des places de parcs pour poids lourds et cars doit être menée au niveau de l'agglomération. En conclusion, il explique-t-il, les projets de requalification de la RC-601 ne constituent pas une bonne opportunité pour créer des places de parcs pour les cars amenant les visiteurs à l'aquarium géant, à l'exception d'éventuelles zones d'attente éloignées. En effet, deux places de dépose sont prévues devant le futur aquarium. Les alternatives existent au sein du PAC Vennes, mais relèvent de la compétence des acteurs du PAC lui-même, qui y travaille

4. DISCUSSION GÉNÉRALE ET BIENFONDÉ DU POSTULAT

Le postulant précise que la demande est faite pour les cars et non les poids lourds ! Un député parle d'un « coup parti » et cela aurait dû être prévu lors de la mise en place du PAC Vennes et partage l'idée sur le parage des cars pendant les visites ou nuits d'hôtel qui doit être mis en place et se

demande si ce n'est pas plutôt la commune qui devrait se pencher sur ce problème. Un député relève la difficulté d'utilisation des différentes solutions envisagées. Il est relevé que les promoteurs de projets touristiques devraient être les premiers à penser et trouver des solutions.

Des places de parc étaient prévues mais ont disparus car les assurances CSS n'en veulent pas ! Un député se demande si l'Etat a des participations dans le Bipôle et s'il peut influencer les partenaires à discuter la problématique. Il est confirmé que la solution ne se présente pas sur la route de Berne et cette réflexion est en main des communes et agglomérations, le canton venant en appui ! Les différentes préoccupations du postulat sont partagées par les commissaires mais pour cette situation de parage des cars sur la route de Berne, elle s'avère ne pas être possible et donc la problématique demeure et actuellement débouche sur une impasse.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Au final, suite aux informations données, la commission a la conviction que :

- le postulat se justifie par l'absence de solution pour le stationnement des autocars au nord de la ville dans un secteur appelé à accueillir de nombreux visiteurs ;
- l'étude de places de parc pour des autocars dans le cadre du projet de requalification de la RC 601 entre Vennes et les Croisettes n'a pas abouti à une solution satisfaisante ;
- la construction d'installations d'hébergement touristique et de loisirs doit s'accompagner d'une réflexion sur le stationnement des autocars.

Dès lors, à l'unanimité, la commission propose, selon art 136 de la Loi sur Le Grand Conseil, la résolution suivante :

La commission demande au Conseil d'Etat de prendre en considération la problématique du stationnement des autocars dans tous les projets de planification cantonale (pôles de développement, plans d'affectation cantonaux, etc.) afin d'anticiper un éventuel besoin de places en la matière.

Sur ce, le postulant retire son intervention.

Rovray, le 28 avril 2014

Le rapporteur :
(Signé) José Durussel